

Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 10 juin 2024, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- *Projet de Règlement SH-2024-541 modifiant le Règlement SH-2008-145 sur les dérogations mineures.*

Ce projet de règlement concerne toutes les zones du territoire de l'arrondissement.

Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le 8 juillet 2024 à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 26 juin 2024.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert